

siècle, et ils étaient rares les hommes d'élite qui alors voyaient juste sous ce rapport, qu'il fallait élargir et élever l'enseignement des sciences commerciales, consulaires, coloniales et financières et le faire délibérément entrer dans la sphère universitaire. C'est à son initiative que nous devons la création au sein des Facultés de droit, de diverses licences qui devinrent plus tard les Ecoles spéciales de Commerce annexées aux Facultés de droit.

Modèle d'activité scientifique et de simplicité dans ses rapports, M. Orban, grâce à sa bonhomie optimiste, à sa rondeur joviale, à sa cordialité bien wallonne, jouissait dans nos milieux universitaires d'une popularité de bon aloi.

Parmi ses collègues, comme parmi les étudiants, il laisse le souvenir d'un esprit ouvert, primesautier et commandant la sympathie.

Il y a quelques jours à peine, le 12 octobre, un deuil nouveau frappait cruellement l'Université en la personne de M. Ferdinand Fraipont, Professeur à la Faculté de Médecine.

Avec lui, l'obstétrique belge perd un de ses maîtres incontestés; la Faculté, un professeur éminent; ses malades, le médecin le plus dévoué.

Né à Herve en 1856, Fraipont suivit les cours de l'Université de Liège où il fut proclamé docteur en médecine en 1880. Pendant deux ans, il se perfectionna à l'étranger; à Paris, à Vienne, à Berlin, pour revenir à Liège en qualité d'assistant des cliniques chirurgicales.

Ce fut son chef d'alors, feu le professeur de Winiwarter qui l'orienta vers la chirurgie gynécologique, estimant que l'exercice de la chirurgie générale constitue la préparation naturelle et nécessaire à la discipline spéciale.

Nommé agrégé des cliniques gynécologiques, Fraipont recueillit en 1889, la succession du professeur Wasseige.

Pendant sa longue carrière professorale, Fraipont s'est dépensé pour son enseignement qu'il voulait avant tout pratique.

Réduisant la théorie au strict nécessaire, son cours de manœuvres obstétricales est un modèle de clarté, de précision et de bon sens. C'est aussi ce bon sens clinique, pondéré et prudent à la fois, qu'il s'efforçait d'inculquer au cours des leçons et conférences cliniques, mettant l'élève en garde contre les emballements non justifiés, les solutions hâtives, les découvertes prématurées, insistant sur la mission périlleuse du médecin qui trop souvent oublie le vieil adage : *primum non nocere*.

Ces principes se retrouvent dans ses nombreuses publications; car malgré les fatigues d'une clientèle absorbante et ses préoccupations didactiques, Fraipont parvint encore à suivre de près le mouvement scientifique et à y prendre une part active.

Il aimait par dessus tout cette Maternité qu'il avait conquise de haute lutte et où il sut créer une véritable école d'accoucheurs.

Les dernières années de notre collègue furent assombries par une immense douleur: la perte d'un de ses fils, victime de la guerre. Frappé dans ses plus chères affections, Fraipont ressentit cruellement ce deuil et il n'est pas douteux que cette blessure morale hâta sa fin.

Il nous est enlevé beaucoup trop tôt, laissant chez ceux qui l'ont approché, le souvenir d'un maître bienveillant, modeste, indulgent aux autres mais sévère envers lui-même, conscient de sa haute charge d'éducateur, plein de compassion pour la souffrance et d'un dévouement sans limites dans l'accomplissement de son devoir.

Fraipont avait décliné les honneurs académiques, mais sur sa tombe le Doyen de la Faculté de médecine put rappeler les grands mérites de l'Universitaire et M. le Président du Conseil des hospices, la part considérable que le clinicien avait prise aux services hospitaliers.

## NOMINATIONS ET CHANGEMENTS D'ATTRIBUTIONS

Arrêté ministériel du 16 août 1923.

M. R. Aznar Casanova, Professeur à l'École spéciale de Commerce, est autorisé à faire en espagnol, un cours libre de littérature espagnole dans la faculté de Philosophie et Lettres.

Arrêtés royaux du 22 septembre 1923.

M. E. Mahaim, Professeur ordinaire à la faculté de droit, est nommé Secrétaire du Conseil Académique pour l'année 1923-1924.

MM. I. Groulard et P. Colle, Docteurs en médecine, chirurgie et accouchements, sont nommés, pour un terme de deux ans, Assistants de la clinique chirurgicale.

Arrêté royal du 24 septembre 1923.

Démission honorable de ses fonctions d'assistant du cours de médecine légale, est accordée, sur sa demande, à M. le Docteur C. Mathien.

Arrêté royal du 29 septembre 1923.

M. R. Boden est nommé, pour un terme de deux ans, assistant des cours de chimie toxicologique et analytique.

Arrêté royal du 5 octobre 1923.

Indépendamment de ses autres attributions, M. L. Fouarge est chargé de faire, à l'École spéciale de Commerce, le cours